

cise. C'est vrai, mais je signale l'importance pour le gouvernement de présenter sans délai une politique à long terme de réglementation des investissements étrangers.

Le député de York-Sud (M. Lewis) a eu l'amabilité de mentionner le rapport soumis à la Chambre il y a plus d'un an par le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Le rapport établissait clairement, je crois, que depuis des années notre économie se fait beaucoup trop dépendante des États-Unis. Il signalait les dangers de cette domination excessive et il recommandait des mesures législatives précises.

L'état d'urgence actuel provoqué par la surtaxe américaine n'a que mieux fait ressortir le problème et la nécessité d'élaborer une politique à long terme touchant les investissements étrangers. Il va de soi qu'une telle politique se doit de tenir compte des différences essentielles qui existent entre les diverses régions canadiennes en ce qui concerne les besoins de capitaux, mais quoi qu'il en soit elle s'impose.

Ce n'est pas la première fois que les États-Unis prennent des mesures pour remédier aux problèmes de leur balance des paiements. Ils essaient d'y trouver des solutions depuis 1963 au moins. Les difficultés auxquelles ils se heurtent découlent en partie de la concurrence de plus en plus forte que doivent soutenir les entreprises américaines depuis que les autres pays se sont remis des effets de la dernière guerre, et de la baisse correspondante qu'accuse la balance commerciale favorable des États-Unis en compte courant. Cette situation est aussi, en partie, le produit de la perte de capitaux qu'entraîne la poursuite de la guerre du Vietnam et les autres dépenses militaires considérables des États-Unis dans le monde entier. Mais elle résulte aussi, dans une large mesure, du fait que les grosses sociétés des États-Unis, et plus particulièrement les sociétés multi-nationales, se sont servies des capitaux américains pour reprendre, dans des proportions considérables, des entreprises du Canada et de l'Europe occidentale.

• (3.20 p.m.)

On a signalé que, l'an dernier, notre commerce de denrées avec les États-Unis nous a été favorable et que, lorsqu'on tient compte des échanges invisibles, le Canada, dans son compte courant avec les États-Unis, n'accuse maintenant qu'un déficit très faible. Toutefois, sur une plus longue période, soit depuis la fin de la dernière guerre, nos importations des États-Unis ont excédé nos exportations à ce pays d'environ 12.5 milliards de dollars, déficit découlant en majeure partie de l'importation de capitaux américains. En conséquence, environ 60 p. 100 de nos industries manufacturières et extractives sont aujourd'hui contrôlées par des étrangers, surtout des Américains.

Notre dépendance économique actuelle est l'un des résultats qu'a donnés la politique suivie dans le passé. Depuis 1963, les Américains ont pris des mesures afin de réglementer et de limiter l'exportation de capitaux américains. Nous avons toujours demandé et toujours obtenu une exemption, conditionnelle bien sûr. Je suis fermement convaincu que nous devrions faire savoir aux États-Unis qu'à l'avenir nous préférierions de loin ne pas jouir de toutes ces exemptions plutôt que de voir nos exportations légitimes frappées d'une surtaxe.

Certains reportages ont récemment laissé entendre que le but de la surtaxe américaine est non seulement d'augmenter la production aux États-Unis et de provoquer une réévaluation raisonnable des monnaies sous-évaluées,

[M. Wahn.]

mais aussi de forcer certains pays, en particulier le Japon, à atténuer leurs restrictions sur les investissements américains.

J'espère que le gouvernement s'efforcera de vérifier le bien-fondé de ces reportages, car la surtaxe, ainsi utilisée, constituerait un empiètement inacceptable sur le droit de tout pays de réglementer les investissements étrangers dans son propre intérêt. S'il existe le moindre indice que c'est bel et bien l'un des buts de la surtaxe américaine, j'espère que le gouvernement élèvera les protestations les plus énergiques et que, de toute façon, il s'occupera de présenter le plus tôt possible une politique d'ensemble à long terme pour réglementer les investissements étrangers au Canada. Entre-temps, toutefois, des dispositions d'urgence du genre de celles qui se trouvent dans le bill à l'étude sont nécessaires et méritent l'appui de tous les députés.

**M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt le député de St. Paul's (M. Wahn) et d'autres qui ont participé au débat. Je partage l'inquiétude des députés de tous les coins de la Chambre au sujet de la mesure unilatérale prise par le président des États-Unis le soir du 15 août.

Le bill C-262 envisage un programme de soutien immédiat destiné aux industries qui pourraient se ressentir de l'imposition d'une surtaxe générale de 10 p. 100, mais afin de placer cet aspect de la question dans son contexte, je voudrais revoir brièvement l'ensemble des mesures présentées par le président Nixon aux Américains. Certaines de ces nouvelles dispositions, en vertu du pouvoir exécutif du président, sont déjà en vigueur. D'autres aspects seront discutés par le Congrès et probablement adoptés en temps voulu. Nous connaissons tous la première proposition, le blocage des prix et des salaires pour une période de 90 jours. Il a également annoncé que le dollar américain ne serait plus convertible en or, libérant effectivement le dollar américain, ce qui aidera à remédier au déséquilibre actuel de balance commerciale des États-Unis.

La surtaxe de 10 p. 100, le principal sujet de notre discussion, n'est qu'un des aspects de l'ensemble des propositions du président. Il y a ce qu'on appelle DISC (Domestic International Sales Corporation) qui doit permettre au gouvernement des États-Unis de reporter à plus tard l'imposition du revenu des ventes à l'exportation, du moins l'espère-t-il, d'améliorer la situation des exportateurs américains et ainsi favoriser le dollar américain actuellement déficitaire dans bien des régions commerciales. M. Nixon a proposé, en outre, un crédit d'encouragement de l'emploi pour payer jusqu'à 10 p. 100 du coût des nouveaux matériel et outillage, ce qui stimulerait aussi l'économie nationale américaine. De plus, le président a proposé la suppression de la taxe d'accise de 7 p. 100 sur les automobiles achetées par des Américains, ce qui en réduirait le prix d'environ \$200.

Le président est allé plus loin. Pour restaurer la confiance du peuple américain dans l'économie du pays, il a proposé la mise en vigueur, plus tôt qu'on ne l'avait projeté, de certaines exemptions d'impôt sur le revenu. Si je comprends bien, on devait augmenter les exemptions—le ministre des Finances du Canada (M. Benson) a fait une proposition assez semblable—mais la différence entre notre situation et celle de nos voisins du Sud, c'est que nous en discutons encore alors que les États-Unis ont décidé d'augmenter les exemptions fiscales au 1<sup>er</sup> janvier 1971. Une autre exemption prendra effet en janvier 1972. Je n'ai pas l'intention de parler en détail des niveaux